



REGLEMENT POUR L'ORGANISATION DE BECERRADES EN 2019

Contexte :

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole dans le cadre de ses statuts intervient sur la mise en place de manifestations tauromachiques. Elle apporte son soutien aux actions et initiatives de valorisation des cultures locales et régionales.

Nîmes Métropole souhaite promouvoir la culture tauromachique sur le territoire communautaire dans le cadre d'un appel à projets portant sur l'organisation de becerrades.

Objectifs :

- mettre en place une action pédagogique de découverte de la culture taurine.
- faire découvrir l'art de la tauromachie aux habitants des communes membres de Nîmes Métropole, en proposant 4 becerrades « pédagogiques » et permettre la détection de jeunes toreros associant des élevages reconnus.

La primavera de tientas consiste en l'organisation de 4 tientas qui se dérouleront dans 4 communes du territoire de Nîmes Métropole. Une tienta consistant en la mise en œuvre d'une course d'apprentissage et de mise en valeur des qualités des animaux, qui opposera de jeunes apprentis novilleros de plusieurs écoles taurines à des becceros de moins de deux ans.

2 ou 3 élèves de chaque école taurine sélectionnée prendront part aux tientas. Des élèves d'un niveau inférieur pourront sortir de second.

Pour mener à bien cette réalisation, une becerrade sera composée de 3 becceros.

4 éleveurs français devront être sollicités pour fournir les 3 becceros (+ 1 de réserve).

Les ganadérias pourront ainsi tester leur bétail et évoquer leur métier au grand public. Si les armures des vaches présentent un danger trop important, celles-ci seront arrangées pour la sécurité du spectacle.

L'opérateur économique choisi invitera au préalable 4 écoles taurines françaises (sud-est et sud-ouest) à participer à 4 tientas, en tenant compte de l'aptitude de chaque élève à y participer honorablement. Plusieurs élèves pourront participer à la même tienta. Le prestataire veillera à ce que le bétail choisi soit mis en cohérence et en corrélation avec les aptitudes des élèves afin de préserver leur sécurité.

Les opérateurs économiques intéressés peuvent répondre à cet appel à projets en proposant l'organisation de manifestations s'insérant dans une programmation qui interviendra entre le mois d'avril et le mois de juin 2019 (jour et horaire à déterminer par Nîmes Métropole).

Le dossier proposé par l'opérateur économique retenu, devra entrer dans le projet en faveur des traditions proposé par Nîmes Métropole et mettra en évidence les caractéristiques de la culture taurine à travers la mise en œuvre de démonstrations.

Appel à projet :

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole lance donc pour la saison 2019 un appel à projet pour l'organisation de becerrades sur le territoire communautaire.

Caractéristique des projets attendus :

Le projet qui sera subventionné au titre de l'appel à projets en matière d'organisation de becerrades répondra aux critères suivants et devra comporter:

- L'inscription du projet dans la culture tauromachique
- La conception et les modalités de mise en place organisationnelles de la manifestation et notamment les aspects liés à la réalisation logistique de l'événement
- L'expérience des porteurs de projet concernant l'organisation de tientas et plus particulièrement en matière de becerrades.

Qui peut participer ?

L'appel à projets en matière d'organisation de tientas 2019 est ouvert aux opérateurs économiques intervenant sur le territoire de la communauté d'agglomération et menant des actions à caractère culturel dans le domaine du spectacle tauromachique.

L'opérateur économique doit pouvoir démontrer sa capacité à porter un tel projet et à l'organiser intégralement, ce en 4 représentations sur des communes distinctes du territoire communautaire, désignées par Nîmes Métropole.

Modalités de présentation des dossiers de candidatures :

Le projet qui sera subventionné au titre de l'appel à projets en matière d'organisation de tientas 2019 répondra aux critères suivants et devra comporter:

- Le projet détaillé. (La candidature et le projet doivent être valables pour une réalisation au cours de l'année 2019)
- Une proposition d'organisation des manifestations
- le budget prévisionnel détaillé
- l'expérience du candidat en organisation de tientas et plus particulièrement de becerrades

Les intervenants devront être en complète autonomie technique matérielle et humaine.

Le dossier de candidature devra faire apparaître :

- une présentation du projet
- un chiffrage détaillé du coût du projet
(Prestation artistique, charges sociales, frais techniques, prestataires de services et défraiements divers, 1 ambulance et un médecin
- les pièces administratives et d'assurances

Etude des candidatures

Validité des candidatures :

- Les propositions devront relever de la culture tauromachique : tienta en format pédagogique et en formation d'apprentis toreros
- Le candidat devra justifier d'une inscription au registre des entreprises et des établissements
- INSEE et fournir les attestations d'assurances
- Le projet doit être détaillé selon les modalités énoncées ci-avant.

Montant de l'aide financière :

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole plafonnera le montant de son aide à hauteur de 80% du montant du projet, dans la limite de 10000 € T.T.C. maximum.

Critère de sélection des projets :

L'initiative est laissée aux candidats de proposer, dans le cadre des règles énoncées ci-dessus, un projet original dont il sera le porteur et le garant tout au long du processus d'élaboration de l'évènement.

Valorisation des projets :

Après l'achèvement du projet, un bilan financier de l'opération ainsi qu'un rapport d'activité présentant les actions réalisées seront transmis à La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Ces éléments seront exigés pour le paiement du solde de la subvention.

L'ensemble de ces éléments devra être envoyé au plus tard le 15 février 2019 à 12h00 par mail sur traditions@nimes-metropole.fr